Image not found or type unknown

deplacement fil edf au dessu de ma proprieté

Par **paysagiste**, le **17/07/2022** à **15:15**

Bonjour,

Aujourd'hui mon voisin me dit que le poteau edf en bois chez lui est pouris et vue qu' il n'a pas electricité chez lui il veut metre un poteau beton au plus prés de chez lui pour payer moins cher le racordement elec a sa maison. sauf que le poteau qui veut changer et deplacer d endroit et le poteau sur lequel j'ai electricité mais en deplacent sont poteau je vais je pense devoir tailler de tres gros arbres et haie pour respecte les distances entre mes vegetaux et le fil electrique qui alimente ma maison. mais moi j ai a l epoque mis dd vegetaux pour cacher sa maison de 400 m2 au sol et je ne veut pas les coupe a cause de lui (je ne lui est rien demander)

quel solution pour m opposer a sa decision?

coordialement

Par **janus2fr**, le **17/07/2022** à **15:54**

Bonjour,

Je ne pense pas que votre voisin puisse décider comme bon lui semble de l'implantation des poteaux et des câbles, cela relève de ERDF.

Par **Visiteur**, le **17/07/2022** à **16:01**

Bonjour,

ERDF ou plutôt ENEDIS est en effet le décideur en ce qui concerne les poteaux et le passage des lignes.

Contactez les si vous êtes inquiet.

Par **beatles**, le **17/07/2022** à **16:26**

[quote]
La dictature censure toutes critiques et agresse la démocratie.

[/quote]
Bonsoir,

Pour compléter les précédentes interventions ce lien vous sera d'une grande utilité.

Implanté illégalement ou non le déplacement sera aux frais de votre voisin.

Cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés